

\$100 PAR SEMAINE – UNE RECETTE POUR LA PAUVRETÉ DES FEMMES

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, la proposition de Mario Dumont d'accorder 100\$ par semaine pour chaque enfant de moins de 5 ans qui ne fréquente pas les services de garde subventionnés a refait surface. **Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, la Fédération des femmes du Québec, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération Québécoise des organismes communautaires Famille et l'organisme Au bas de l'échelle** sont ahuris par une telle proposition. L'objectif d'une politique d'accessibilité aux services de garde est de permettre aux femmes de participer au marché du travail en toute quiétude quant à la sécurité de leurs enfants et, aussi, d'offrir un service éducatif de qualité aux enfants.

En réalité, une telle politique aurait pour effet de créer un énorme obstacle au travail des jeunes femmes et de déstabiliser le réseau de services de garde dont le Québec a toutes les raisons d'être fier. En rendant plus difficile pour les femmes l'accès au marché du travail pendant qu'elles sont jeunes, la proposition de Monsieur Dumont risque de faire reculer les femmes dans leur lutte pour l'égalité et la sécurité financière. Nous croyons que, malgré les apparences, c'est une recette pour accroître la pauvreté des femmes à court et à long terme.

Le Québec doit être fier de ses services de garde

En 1997, le Québec a décidé d'investir massivement dans un réseau de services de garde accessibles à tous les enfants de moins de 5 ans au prix de 5\$ par jour, maintenant à 7\$ par jour. Au 31 décembre 2007, le Québec avait atteint sa cible avec 200 000 places subventionnées. Des garderies non subventionnées offraient un autre 5 000 places.¹ En juillet 2007, le Québec comptait 390 000 enfants de 0 à 4 ans dont presque 83 000 de moins de 12 mois. D'autres statistiques du ministère de la Famille et des Aînés nous permettent de savoir qu'environ 207 000 enfants trouvent une place en garderie et que la grande majorité des enfants de moins d'un an sont gardés par l'un ou l'autre de leurs parents qui bénéficient de prestations du nouveau régime d'assurance parentale. Il reste, donc, tout au plus, 120 000 enfants d'âge préscolaire qui ne sont pas gardés dans le réseau et une partie de ceux-ci fréquentent la maternelle pour les 4 ans.

Or, le député Gilles Taillon, critique de l'ADQ en matière de finances, a affirmé dans une lettre au *Devoir* le 27 février que «plus de 160 000 enfants attendent une place en garderie subventionnée ou n'y ont pas accès.» Selon une enquête de l'Institut de la statistique du

¹ Site Internet du Ministère de la Famille et des Aînés.

Québec auprès des parents, en 2004, seulement 6,4% des parents qui n'utilisaient pas des services de garde se plaignaient d'un manque de places. Or depuis ce moment, le Québec a créé 25 000 nouvelles places. On doit donc conclure que la plupart des parents qui n'utilisent pas les services de garde le font par choix.

Le Québec a récemment connu un mini baby-boom puisque le nombre de naissances passant de 72 478 en 2002 à 82 100 en 2006. Il faudrait donc continuer à augmenter le nombre de places subventionnées en services de garde. Toutefois, le nombre requis est de l'ordre de quelques dizaines de milliers de places et non pas de 160 000. Il faudrait aussi voir à répondre aux besoins des familles dont l'horaire est atypique. Mais pour ce faire, il faut que nous investissions davantage dans le réseau subventionné, non pas que nous l'abandonnions en faveur d'un retour des mères au foyer.

Un obstacle au travail des femmes

Selon des calculs effectués par Ruth Rose, économiste à l'Université du Québec à Montréal, la proposition Dumont créerait un véritable obstacle au travail des femmes. Actuellement, une mère ayant un jeune enfant qui décide de retourner au travail doit compter que sur le revenu qu'elle peut gagner, elle doit payer des impôts et des cotisations sociales en plus des frais liés au travail (garde des enfants, transports, vêtements, etc). De plus, à mesure que le revenu familial augmente, les montants reçus à titre du soutien aux enfants (Québec), de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, de la prime au travail et de divers crédits d'impôt diminuent. Si la proposition Dumont était adoptée, l'entrée au marché du travail et le recours aux services de garde subventionnés auraient pour effet de lui faire perdre également 5 200\$ pour un enfant et 10 400\$ pour deux enfants. Une mère avec deux enfants de moins de 5 ans aurait à gagner près de 35 000\$ pour que le travail rapporte un revenu supérieur à la situation où elle est au foyer avec les enfants. Pour les mères ayant un seul enfant d'âge préscolaire, la barrière serait un peu moins haute mais non négligeable.

Ce serait pour les familles les plus pauvres – donc, les jeunes couples et les familles monoparentales qui trouveraient plus difficile à quitter l'aide sociale – que les obstacles au travail de la femme seraient les plus importants. En d'autres mots, on limiterait l'accès au marché du travail aux femmes au début de leur carrière, moment où c'est le plus important d'être présent.

Un article récent dans l'*Observateur économique canadien*² démontre que la politique d'accessibilité aux services de garde au Québec a eu un impact très positif sur la participation des femmes au marché du travail. Il souligne également que les familles québécoises paient en moyenne seulement 60% du tarif moyen canadien.

Déstabiliser le réseau des services de garde

Depuis 1994, le Québec offre un crédit d'impôt qui rembourse 75% des frais de garde aux familles les plus pauvres. Ce pourcentage diminue à mesure que le revenu augmente pour atteindre un plancher de 26% pour les familles les plus riches. Ce crédit permet une plus grande flexibilité aux parents qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas utiliser les services subventionnés, notamment en raison de leurs horaires de travail atypiques. Il constitue toutefois une subvention importante aux familles qui n'utilisent pas le réseau régulier; une subvention que M. Dumont semble ignorer puisqu'il ne parle pas de refuser son allocation aux familles qui la réclament.

En somme, la proposition Dumont aurait pour effet de favoriser le développement des garderies non subventionnées et des services «au noir». Un grand nombre de responsables de garde en milieu familial retourneront dans le travail non déclaré, où elles ne paieront plus d'impôts et ne seront plus couvertes par le Régime de rentes du Québec, le Régime d'assurance parentale ou la CSST (optionnel dans le cas d'une travailleuse autonome). Les salaires et conditions de travail dans les garderies non subventionnées sont également plus faibles que dans le réseau subventionné. Là aussi, on voit un recul pour les droits économiques des femmes.

Compenser les familles qui n'ont pas de frais?

Comme c'est le cas pour nos services de santé et d'éducation, une mesure universelle vise à établir ce que les économistes appellent «l'équité horizontale», à savoir traiter les personnes ou les ménages dans une même situation de la même façon et tenir compte des différences de façon appropriée. Avant la création du réseau, les garderies étaient utilisées surtout par les familles monoparentales pauvres qui bénéficiaient d'une aide financière généreuse et des couples à deux revenus élevés. C'était la partie inférieure de la classe moyenne, les couples ayant deux salaires modestes, qui ne pouvaient pas se payer les services et qui devaient se débrouiller tant bien que mal avec des moyens informels.

Les calculs démontrent qu'il existe encore des iniquités entre les familles qui paient des frais de garde, malgré le coût modeste, et celles qui n'en ont pas. Par exemple, actuellement, une mère

² Francine Roy, D'une mère à l'autre : l'évolution de la population active féminine au Canada, L'Observateur économique canadien, juin 2006 Statistique Canada n° 11-010 au catalogue.

monoparentale qui gagne 15 000\$ et utilise les services de garde subventionnés a un revenu disponible inférieur de 1 745\$ de celle qui peut se débrouiller sans services de garde. Dans le cas d'une famille biparentale avec un revenu de 60 000\$, le revenu après impôts et transferts est de 50 725\$ lorsque tout le revenu est gagné par le père comparativement à 49 144\$ lorsque le père gagne 40 000\$ et la mère 20 000\$. Avant la mise en place de la politique de 7\$ par jour, l'écart était beaucoup plus important puisque la famille devait payer environ 25\$ par jour pour les frais de garde et était trop «riche» pour bénéficier de l'aide financière. L'aide fournie par le crédit d'impôt remboursable du Québec et la déduction fiscale fédérale était modeste. C'est ce genre d'iniquité que la politique à contribution réduite vise à corriger.

L'instauration d'une allocation pour les familles qui n'ont pas de frais de garde exacerberait grandement cette iniquité. Par exemple, le revenu disponible d'une famille ayant deux enfants de moins de 4 ans et dont le père gagne 60 000\$ serait de 61 125\$. C'est presque 12 000\$ de plus que les 49 144\$ de la famille où les gains sont partagés entre les deux parents et qui utilisent le réseau de garde subventionné parce que la mère travaille.

En conclusion

Nous sommes convaincues que la proposition Dumont nuirait aux intérêts des femmes et des enfants. Les femmes seraient incitées à rester en retrait du marché du travail, ce qui aurait un impact sur leur revenu d'emploi. Quant aux enfants, les études démontrent, que l'accès à un programme éducatif de qualité à un âge précoce contribue à leur réussite scolaire et leur socialisation, particulièrement dans le cas des enfants provenant de milieu modeste.

Le Québec a, de loin, les meilleures politiques familiales en Amérique du Nord; des politiques qui se comparent avantageusement à celles des pays européens. Pensons à notre régime d'assurance parentale, aux prestations pour enfants qui peuvent atteindre presque 10 000\$ pour le premier enfant d'une famille monoparentale et près de 9 000\$ pour le premier enfant d'une famille biparentale (calculs de madame Rose). Le réseau de services de garde à 7\$ par jour complète cette politique et nous devrions lutter pour le maintenir et l'améliorer.

Mais, ce n'est pas encore le paradis au Québec. Nous croyons qu'il serait loisible de trouver une façon de réduire les frais de garde sous les 7\$ pour les familles les plus pauvres, comme c'était le cas avant 1997. Finalement, nous croyons que le Québec pourrait faire davantage au niveau de la conciliation famille-emploi en assurant une 3^e semaine de vacances payée après une année de service et qu'une partie des 10 congés pour obligations familiales que permet la Loi sur les normes du travail soit rémunérée.